

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Antox 71E Plus

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du sous- : Traitement des surfaces métalliques.  
position/mélange

Restrictions d'utilisation : Aucun connu.  
recommandées

#### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Compagnie : Chemetall GmbH  
Aarauerstrasse 51  
CH-5200 Bruges

Personne de contact : franz.braun@chemetall.com  
Téléphone : + + 41(0)56 616 90 30  
Téléfax : + + 41(0)56 616 90 40

Interlocuteur sécurité des produits  
Téléphone : + 49(0)6971652956  
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Suisse / Suisse / Suisse : Tox Info Suisse  
TÉL. ++41(0) 44 251 51 51  
TÉL. 145 (24h)  
www.toxinfo.ch info@toxinfo.ch

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1	H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
Toxicité aiguë, Catégorie 3 Toxicité aiguë, Catégorie 3 Toxicité aiguë, Catégorie 2	H301 : Toxique en cas d'ingestion. H331 : Toxique par inhalation. H310 : Mortel par contact avec la peau.
Corrosion cutanée, catégorie 1A	H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

##### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

toxique	R23/24/25 : Toxique par inhalation, par contact avec la peau
---------	--------------------------------------------------------------

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

Corrosif

et en cas d'ingestion.  
R35 : Provoque de graves brûlures.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement

: Danger

Mentions de danger

: H290  
H301 + H331  
H310  
H314

Peut être corrosif pour les métaux. Toxique en cas d'ingestion ou d'inhalation Mortel par contact avec la peau.  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

: **La prévention:**  
P260  
P262  
P280

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.  
Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Réponse:

P301 + P330 + P331

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Faire **NE PAS faire vomir.**

P303 + P361 + P353 SI SUR LA PEAU

(ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

: rincer avec précaution à l'eau. ter pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Espace de rangement:

P403 + P233

Conserver dans un endroit bien aéré. Conserver le récipient bien fermé.

**Disposition:**

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

- 7697-37-2 Acide nitrique
- 7664-39-3 Acide hydrofluorique

### Étiquetage selon les directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



Toxique

Phrase(s) R	: R23/24/25 R35	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Provoque de graves brûlures.
Phrase(s) S	: S23 S24/25 S26  S36/37/39 S45  S60	Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.  Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ce matériau et son contenant doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

- 7697-37-2 Acide nitrique
- 7664-39-3 Acide hydrofluorique

### 2.3 Autres dangers

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Matières

N'est pas applicable

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse  
acides inorganiques

### Composants dangereux

Nom chimique	N ° CAS.	Classification	Classification	Concentration
--------------	----------	----------------	----------------	---------------

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

	EC-No. Numéro d'enregistrement- bre	(67/548/CEE)	(RÉGULATION (CE) Non 1272/2008)	[%]
Acide nitrique	7697-37-2 231-714-2 01-2119487297-23	O ; R 8  C; R35  Nota B	Bœuf. Liquide. 3; H272  Peau Corr. 1A; H314  Rencontré. Corr. 1; H290	> = 20 - < 25
Fluorure de magnésium	7783-40-6 231-995-1	Xi ; R36/37/38	Irritation cutanée. 2; H315  Irritation des yeux. 2; H319  STOT SE 3; H335	> = 10 - < 20
Acide hydrofluorique	7664-39-3 231-634-8 01-2119458860-33	T+ ; R26/27/28  C; R35  Nota B	Toxicité aiguë. 2; H330  Toxicité aiguë. 1; H310  Toxicité aiguë. 2; H300  Peau Corr. 1A; H314	> = 5 - < 7

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. Pour le texte complet des notas mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### SECTION 4 : Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les vêtements de protection recommandés

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.  
Gardez au chaud et dans un endroit calme.  
Pour des premiers secours efficaces, une formation / éducation spéciale est nécessaire. Surveillance médicale pendant 48 heures minimum.

### Si inhalé

: Sortir de la zone dangereuse. Assurer une ventilation adéquate. Appelez immédiatement un médecin.

### En cas de contact avec la peau

: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Premier traitement avec de la pâte de gluconate de calcium. Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans de l'eau).

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les plaies non traitées dues à la corrosion de la peau guérissent lentement et difficilement.

Amener immédiatement la victime à l'hôpital.

### En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, également sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
**Protéger l'œil sain.**  
Appelez immédiatement un médecin.

### En cas d'ingestion

: **NE PAS faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau.**  
Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans de l'eau).  
Appelez immédiatement un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Des risques

: Toxique en cas d'ingestion ou d'inhalation Mortel par contact avec la peau. effets corrosifs  
Surveiller la victime pendant plusieurs heures en raison de possibles signes différés d'empoisonnement.  
En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Traitement

: Premier traitement avec de la pâte de gluconate de calcium. Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans de l'eau).

Pour obtenir des conseils spécialisés, les médecins doivent contacter le Service d'information sur les poisons.

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction Moyens

d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux circonstances et le milieu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le chauffage ou le feu peut libérer des gaz toxiques.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Équipement de protection spécial pour les pompiers

Plus d'informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Celui-ci ne doit pas être déversé dans les égouts. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants non ouverts.

### SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

précautions personnelles : Porter un équipement de protection individuelle. Tenez les personnes éloignées et en amont du déversement/de la fuite. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

#### 6.2 Précautions environnementales

Précautions environnementales : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les égouts sanitaires. Éviter la pénétration du sous-sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des agents neutralisants. Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur protégé électriquement ou par brossage humide et transférer dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales (voir section 13). Éliminer en tant que déchet spécial conformément aux réglementations locales et nationales. Enlever avec un matériau absorbant inerte (par ex. sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois).

#### 6.4 Référence à d'autres sections

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

Voir chapitre 8 et 13

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Conseils

pour une manipulation en toute sécurité : Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.  
Porter un équipement de protection individuelle.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisants dans les locaux de travail.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Assurez-vous que les systèmes de rinçage des yeux et les douches de sécurité sont situés à proximité du lieu de travail.

Conseils de protection contre les incendies et les explosions : Mesures normales de protection préventive contre l'incendie.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage zones et conteneurs : Stocker dans un endroit accessible uniquement aux personnes autorisées.  
Conserver à température ambiante dans le contenant d'origine.  
Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Éviter le contact avec les métaux. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Conseils sur le stockage commun : Incompatible avec les socles.

Température de stockage : 0 - 40 °C

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Traitement des surfaces métalliques.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	N ° CAS.	Évaluer	Paramètre de contrôle eters	Mise à jour	Base
Acide nitrique	7697-37-2	STEL	1 ppm 2,6 mg/m3	2009-12-19	2006/15/CE
Plus d'informations mation	: Indicatif				
	7697-37-2	STEL	1 ppm	2007-08-01	GB EH40

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

			2,6 mg/m3		
Magnésium fluorure	7783-40-6	TWA	2,5 mg/m3 Fluor	2007-08-01	GB EH40
Plus d'informations mation	:	2 : Lorsqu'aucune limite d'exposition à court terme spécifique n'est indiquée, un chiffre correspondant à trois fois l'exposition à long terme doit être utilisé			
	7783-40-6	TWA	2,5 mg/m3 Fluor	2009-12-19	2000/39/CE
Plus d'informations mation	:	Indicatif Fluor			
Fluorhydrique Acide	7664-39-3	TWA	1,8 ppm 1,5 mg/m3	2009-12-19	2000/39/CE
Plus d'informations mation	:	Indicatif			
	7664-39-3	STEL	3 ppm 2,5 mg/m3	2009-12-19	2000/39/CE
Plus d'informations mation	:	Indicatif			
	7664-39-3	TWA	1,8 ppm Fluorine 1,5 mg/m3 Fluor	2005-04-06	GB EH40
Plus d'informations mation	:	Fluor			
	7664-39-3	STEL	3 ppm de fluor 2,5 mg/m3 Fluor	2005-04-06	GB EH40
Plus d'informations mation	:	Fluor			

**DNEL/DMEL**

Acide nitrique

: Utilisation finale : DNEL, Travailleurs

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

Voies d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux aigus  
Valeur : 2,6 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale : DNEL, Travailleurs  
Voies d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme  
Valeur : 1,3 mg/m<sup>3</sup>

Acide hydrofluorique : Utilisation finale : DNEL, Travailleurs, Utilisation industrielle  
Voies d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
Valeur : 1,5 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale : DNEL, Travailleurs, Utilisation industrielle  
Voies d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme  
Valeur : 0,0015 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Appareil respiratoire autonome (EN 133)

Protection des mains : Viton (R)  
Gants de protection conformes à la norme EN 374.  
Le temps de pénétration exact peut être obtenu auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.  
Les gants doivent être jetés et remplacés en cas de signe de dégradation ou de percée chimique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale Protection des yeux (EN 166)

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques selon DIN EN 13034 (Type 6)

Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les aérosols, vapeurs.  
Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Mesures protectives : Éviter la formation d'aérosols.  
Ayez toujours à portée de main une trousse de premiers secours, ainsi que des

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

instructions.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Assurez-vous que les systèmes de rinçage des yeux et les douches de sécurité sont situés à proximité du lieu de travail.

### Contrôles de l'exposition environnementale

Conseils généraux : Ne pas jeter dans l'eau de surface ou le système d'égout sanitaire.  
Éviter la pénétration du sous-sol.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	: pâte
Couleur	: incolore
Odeur	: piquête
point de rupture	: N'est pas applicable
La température d'auto-inflammation	: non auto-inflammable
pH	: < 2 à 20 °C (non dilué)
Point/intervalle de fusion	: non déterminé
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	: Pas de données disponibles
Pression de vapeur	: 23hPa à 20 °C
La densité	: 1,25 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Solubilité dans l'eau	: totalement miscible

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

Viscosité, dynamique : non déterminé

### 9.2 Autres informations

Corrosion : Corrosif pour les métaux

Explosivité : Dégage de l'hydrogène par réaction avec les métaux.

## ARTICLE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le contact avec des métaux légers libère de l'hydrogène.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dégage de l'hydrogène par réaction avec les métaux.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Matériaux à éviter : verre  
Attaque les matériaux contenant du silicate.  
Métaux  
Incompatible avec les socles.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: 79,37 mg/kg  
Méthode : Méthode de calcul

Toxicité orale aiguë  
Acide hydrofluorique : Estimation de la toxicité aiguë : 5 mg/kg

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

Méthode : Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë convertie

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 7,94 mg/l de  
vapeur  
Temps d'exposition : 4 h  
Méthode : Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : 79,37 mg/  
kg Méthode : Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë  
Acide hydrofluorique : Estimation de la toxicité aiguë : 5 mg/kg  
Méthode : Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë convertie

### Corrosion/irritation cutanée

Irritation de la peau : Provoque de graves brûlures.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation de l'oeil : Provoque des lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Pas de données disponibles

### Expérience humaine

: Provoque des brûlures très graves et profondes qui cicatrisent généralement mal., Empoisonnement par résorption cutanée possible.

### Évaluation toxicologique

Effets aigus : Toxique en cas d'ingestion ou d'inhalation, Mortel par contact avec la peau., Si avalé, brûlures graves de la cavité buccale et de la gorge ainsi qu'un risque de perforation du tube digestif et de l'estomac.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Les études d'écotoxicologie du produit ne sont pas disponibles.

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : La bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.6 Autres effets indésirables

Informations écologiques supplémentaires : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les égouts sanitaires.  
Éviter la pénétration du sous-sol.  
Même une fuite de petites quantités dans le sous-sol peut contaminer l'eau potable.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Jeter comme produit non utilisé.

Code de déchet : Les codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur, de préférence discussion avec les autorités chargées de l'élimination des déchets.

## ARTICLE 14 : Informations relatives au transport

### ADR

Numéro ONU : 2922

Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, NOS Acide fluorhydrique, Acide nitrique

Classe(s) de danger pour le transport : 8

Groupe d'emballage : II

Code de classement : CT1

Numéro d'identification du danger : 86

Quantité limitée (LQ) : 1.00L

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

### Emballage

Quantité maximale : 30.00KG  
Étiquettes : 8 (6.1)  
Code de restriction des tunnels : (E)  
Dangereux pour l'environnement : non

### IATA

Numéro ONU : 2922  
Description des marchandises : Liquide corrosif, toxique, nsa Acide fluorhydrique, acide nitrique 8  
Classe :  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8 (6.1)

### IATA\_C

Instruction d'emballage (avion cargo) : 855  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Quantité maximale : 30.00L  
Dangereux pour l'environnement : non

### IATA\_P

Instruction d'emballage (avion de passagers) : 851  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Quantité maximale : 1.00L  
Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Numéro ONU : 2922  
Description des marchandises : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, NOS Acide fluorhydrique, Acide nitrique  
Classe : 8  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8 (6.1)  
EmS Numéro 1 : FA  
EmS Numéro 2 : SB  
Polluant marin : non

#### Acides

Dégagée des pièces d'habitation.

#### Acides

Dégagée des pièces d'habitation.

### DÉBARRASSER

Numéro ONU : 2922  
Description des marchandises : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, NSAAcide fluorhydrique, acide nitrique  
Classe(s) de danger pour le transport : 8

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

Groupe d'emballage	:	II
Code de classement	:	CT1
Étiquettes de numéro d'identification de danger	:	86
	:	8 (6.1)
Emballage intérieur en quantité limitée (LQ)	:	1.00L
Quantité maximale	:	30.00KG
Dangereux pour l'environnement	:	non

### ARTICLE 15 : Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste candidate de : Substances ni interdites ni restreintes de très haute Souci d'autorisation (article 59).

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 polluant l'eau VVWWS A4

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.  
Les mises en œuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas mettre en œuvre toutes les classes et catégories de danger.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour une ou plusieurs substance(s) du mélange. Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité. Les informations nécessaires relatives à la sécurité sont indiquées dans les 16 premières sections.

### ARTICLE 16 : Autres informations

#### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R 8	Le contact avec des matériaux combustibles peut provoquer un incendie. Toxique
R23/24/25	par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Très toxique par
R26/27/28	inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Provoque de graves brûlures.
R35	
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

## Antox 71E Plus

Version : 2.0

Date de révision 19.11.2014

Date d'impression 22.04.2015

H272	Peut intensifier le feu ; oxydant. Peut
H290	être corrosif pour les métaux. Mortel
H300	en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H301 + H331	Toxique en cas d'ingestion ou d'inhalation
H310	Mortel par contact avec la peau.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H330	Mortel en cas d'inhalation.
H331	Toxique si inhalé.
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

### Texte intégral des Notas visées à l'article 3

Nota B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché dans des solutions aqueuses à différentes concentrations et, par conséquent, ces solutions nécessitent un étiquetage différent car les dangers varient à différentes concentrations. Dans l'annexe I, les entrées avec la note B ont une désignation générale du type suivant : acide nitrique ....%. Dans ce cas, le fabricant ou toute autre personne qui commercialise une telle substance en solution aqueuse doit indiquer le pourcentage de concentration de la solution sur l'étiquette. Exemple : acide nitrique 45 %. Sauf indication contraire, il est supposé que la concentration en pourcentage est calculée sur une base poids/poids. L'utilisation de données supplémentaires (par exemple gravité spécifique, degrés Baumé) ou de phrases descriptives (par exemple fumant ou glaciaire) est autorisée.
--------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Plus d'informations

Les informations fournies sont basées sur nos connaissances et notre expérience actuelles et s'appliquent au produit tel qu'il est livré. Concernant les propriétés du produit, celles-ci ne sont pas garanties. La livraison de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire du produit de sa propre responsabilité de suivre les règles et réglementations en vigueur concernant ce produit.